



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 - N° 2024/98

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date d'affichage : 13 novembre 2024

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 pouvoirs Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Sophie BRODUT, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : BERNARD Marie (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF), CHARRON Olivier (donne pouvoir à Lionel NORMANDIN), BUREAU Gaëtan (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), LIONARD Marc, RAMBEAU-LEGER Claire et NEREAU Claude

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Licence 3 – Validation de la location auprès d'un commerçant de Montguyon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une Licence III rattachée à la salle polyvalente. La licence 3 concerne les boissons en-dessous de 18° (vin, bière, crème de cassis, ...).

Monsieur le Maire rappelle également que la commune loue à Monsieur MAUGET Arnaud cette licence 3 depuis 2022 pour son commerce « BROCARBAR ». Monsieur MAUGET a fait la demande de renouvellement de la location car il souhaite continuer de pouvoir bénéficier de la location de cette licence 3 dans le cadre de ses activités. Monsieur le Maire précise que Monsieur MAUGET Arnaud pourra vendre de l'alcool de moins de 18 degrés lors des repas, à emporter et à consommer sur place.

Cette location pourra faire l'objet d'un renouvellement SANS TACITE RECONDUCTION. Monsieur MAUGET Arnaud devra formuler sa demande de renouvellement avant la date d'échéance.

Sans cette demande de reconduction, la location prendra fin le 03 novembre 2025 au soir. Dans ce cas précis, cette Licence 3 fera l'objet d'une nouvelle translation pour être à nouveau rattachée à la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose aux membres présents, de louer cette Licence 3 à Monsieur MAUGET Arnaud dont la date de location prend effet au 04 novembre 2024 au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois et, ce pour 12 mois soit jusqu'au 03 novembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE PAR VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 :**

- **D'ACCEPTER** de mettre à disposition par la location, la licence 3 dont la commune est propriétaire, à Monsieur MAUGET au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois à partir du 04 novembre 2024 pour 12 mois soit jusqu'au 03 novembre 2025,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de location de Licence 3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

